

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4824  
5 juin 1961  
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 5 JUIN 1961 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DE LA  
REPUBLIQUE DU CONGO (LEOPOLDVILLE) AUPRES DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent de la République du Congo-Léopoldville présente ses compliments à Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint la Déclaration du Gouvernement de la République du Congo sur l'Angola en date du 3 juin 1961.

Le Représentant permanent de la République du Congo serait reconnaissant à Monsieur le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte sus-indiqué, et saisit cette occasion pour renouveler à Monsieur le Secrétaire général les assurances de sa haute considération.

Signé : Gervais BAHIZI  
Chargé d'affaires

## DECLARATION DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO SUR L'ANGOLA

Depuis plus de quatre mois, des événements graves et pénibles se déroulent sur le territoire de l'Angola. Le peuple angolais vit dans la terreur : arrivée de renforts militaires, distribution d'armes aux colons portugais, arrestations, tortures, déportations, suppression de tous les éléments nationalistes susceptibles de compromettre l'ordre colonial. A l'heure actuelle, des milliers d'Angolais remplissent les camps de concentration instaurés par le Gouvernement de Lisbonne. Des villages entiers sont massacrés sous l'accusation de rébellion et terrorisme. L'oppression sanglante des mouvements nationalistes bat son plein, et à la suite des mesures récemment arrêtées à Lisbonne, l'on ne peut s'attendre qu'à l'aggravation de la situation.

La politique du Portugal défavorise les Angolais sur le plan social aussi bien que sur le plan économique. Les populations autochtones sont systématiquement tenues dans l'ignorance. Le nombre des élèves visitant les quelques rares écoles ne dépasse pas le chiffre dérisoire de quelques milliers d'enfants. Les vastes populations rurales, rarement propriétaires des terres, sont décimées par les travaux forcés, dont le caractère inhumain dépasse toute condition connue en Afrique. Sur le plan politique, les autochtones sont privés des libertés les plus élémentaires et des droits politiques.

Le Congo et l'Angola ont une longue histoire commune. Ils ont subi ensemble la déportation, l'esclavage et la spoliation économique. L'histoire de l'Angola n'est pas différente de celle du reste de l'Afrique. Mais les peuples d'Afrique, pas plus tôt qu'il y a un siècle, réduits presque tous à l'esclavage, sont devenus des nations libres et indépendantes, membres de la Communauté des nations. Les autres revendiquent leur droit à l'autodétermination. La maladie du nationalisme africain a contaminé tout le continent, y compris l'Angola. Rien ne peut arrêter la marche normale de l'histoire, comme rien n'arrêtera la détermination des Angolais à disposer d'eux-mêmes. Nombreuses sont les expériences de ce genre en Afrique.

Nos frères ont donc pris la décision de conquérir leur droit de vivre libres et indépendants sur la terre natale, et cette décision semble ferme et irrévocable, comme le prouvent les événements.

Le sang coule en Angola, tout cela aurait pu être évité si le Portugal ne se prévalait pas de prétendus droits sur ce qu'il appelle "provinces". Le droit n'est pas éternel, l'on ne peut s'éterniser sur une convention qui devient désuète, manifestement dépassée par l'évolution des choses et des esprits. Le droit doit s'accommoder aujourd'hui à l'agonie du colonialisme. Pour nous et pour tous les hommes, l'Afrique est aux Africains, comme l'Europe est aux habitants de ce continent. L'Angola est donc et sera toujours une terre d'Afrique.

Le Portugal ne peut marcher contre l'histoire qui a déjà liquidé le colonialisme.

Certes, le Congo est-il trop enfoui dans ses propres difficultés et son assistance ne peut être que peu importante comparativement à ce qu'il pourrait faire en d'autres circonstances. La situation créée à nos frontières par le colonialisme portugais préoccupe, cependant, très gravement le gouvernement. Il y a là de quoi se demander si ce peuple frère ne subira pas un sort semblable au nôtre ou même pire que le nôtre.

Le Gouvernement congolais ne peut plus tolérer l'extermination du peuple de l'Angola. Il constate que le Portugal a malignement profité et profite encore de la crise congolaise pour opprimer sans gêne les mouvements nationalistes. S'il n'était pris avec ses problèmes intérieurs, le gouvernement aurait apporté un appui moral et un soutien direct beaucoup plus efficaces à tous ceux qui combattent de l'autre côté de la frontière pour la paix et leur liberté. Il a fait son possible jusqu'à maintenant. Il a accordé l'hospitalité à plusieurs mouvements nationalistes angolais ainsi qu'à leurs dirigeants, il a chaleureusement accueilli sur son territoire des milliers de réfugiés chassés de leur pays et a organisé en leur faveur les secours les plus immédiats.

Le Gouvernement congolais déclare continuer son aide aux réfugiés de l'Angola. Il leur renouvelle ses offres d'hospitalité. Il fait appel au patriotisme de tous les Angolais afin qu'ils collaborent entre eux, à l'abri de toute influence politique et idéologique étrangère néfaste, dont le Congo est aussi victime actuellement, et qu'ils concentrent et dirigent tous leurs efforts vers un seul

et même objectif : la libération de l'Angola. Il invite tous les réfugiés politiques angolais à ne jamais abuser de son hospitalité et à ne jamais entretenir ou appuyer des activités subversives contre les autorités congolaises.

Le Gouvernement congolais fait également appel au Gouvernement et au peuple portugais pour qu'ils tiennent compte de l'évolution historique irréversible en Afrique, afin que cessent immédiatement les massacres et les tortures des populations sans défense, l'esclavage et les travaux forcés.

Que le droit à l'autodétermination soit proclamé sans retard au peuple de l'Angola.

Que le processus de l'accession de l'Angola à l'indépendance soit d'ores et déjà engagé. En effet, l'Angola deviendra bientôt indépendant avec ou sans le Portugal.

Le Gouvernement congolais souhaite que les Angolais, qui vont à leur tour inévitablement conquérir leur indépendance, soient préparés, soient admis à l'instruction sur tous les plans afin qu'ils puissent rapidement se gouverner eux-mêmes. Il est convaincu que si l'indépendance n'est pas accordée à l'Angola, elle sera arrachée par la force. Des Etats éloignés d'Afrique ne demandent pas mieux que d'envoyer des armes et de satisfaire ainsi leur appétit subversif. Ce continent n'est-il pas déjà l'objet des convoitises des puissances étrangères, qui cherchent à imposer leur idéologie ou leur système économique et social. La politique portugaise constitue une porte ouverte pour le communisme en Afrique et accentue la menace de la rupture entre l'Europe libre et ce continent.

Le gouvernement est donc décidé de s'associer à tous les pays d'Afrique prêts à collaborer dans la lutte pour la paix et la libération de notre continent.

Il dénonce tous les traités, qui ont été conclus en son nom par la Belgique et qui sont de nature soit à empiéter sur les intérêts du peuple angolais ou sur la souveraineté du Congo, soit à compromettre les relations de fraternité et de solidarité du peuple congolais vis-à-vis de tous les peuples frères de l'Afrique. Il s'agit ici tout particulièrement des traités suivants :

1. Accord secret entre la Belgique et le Portugal pour la défense de l'embouchure et du bas-fleuve Congo, signé à Bruxelles, le 21 décembre 1951.

2. Accord technique secret belgo-portugais au sujet de la défense en commun de l'embouchure et du bas-fleuve Congo, signé à Bruxelles, le 21 décembre 1951.
3. Accord entre la Belgique et le Portugal, sur la simplification des formalités d'admission en temps de paix des unités de guerre dans les eaux et ports de l'Angola et du Congo belge, conclu par échange des lettres datées à Lisbonne, le 15 juin 1955.

Le Gouvernement congolais en appelle à tous les Etats amis ainsi qu'à l'opinion internationale d'exercer l'influence et la pression nécessaires sur le Portugal afin que celui-ci cesse sa guerre d'extermination en Angola et qu'il reconnaisse le droit du peuple de l'Angola à l'autodétermination.

Léopoldville, le 3 juin 1961.

-----